

2018_CT2_188

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de Massif Concors - Sainte-Victoire pour la Protection des Forêts Contre les Incendies - Appel à projet 2018"

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BOULAN Michel – BURLE Christian – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 15 mai 2018

06_2_02

■ **Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de Massif Concors - Sainte-Victoire pour la Protection des Forêts Contre les Incendies - Appel à projet 2018"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 17 Mai 2018

7014

■ **Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de Massif Concors - Sainte-Victoire pour la Protection des Forêts Contre les Incendies - Appel à projet 2018"**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Afin de poursuivre la mise en oeuvre du plan d'actions élaboré lors de l'étude du « Plan de massif Concors – Sainte-Victoire pour la Protection des Forêts Contre les Incendies », il est nécessaire d'établir une programmation prévisionnelle de travaux à but DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) pour l'année 2018, répondant aux objectifs de cette étude.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_188-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

Programmation 2018 – Appel à projet :

	Quantité	Montant (HT)
Réfection SV214 (Vauvenargues)	0,800 km	13 200 €
Réfection SV112 (Vauvenargues, Puyloubier)	2,855 km	47 100 €
Réfection CO102 (Saint-Marc Jaumegarde)	2,200 km	24 200 €
Réfection CO213 (Peyrolles-en-Provence)	2,895 km	41 400 €
Réfection CO115, accès Lambruisse (Vauvenargues)	0,620 km	6 900 €
BDS SV112 – SV214 (Vauvenargues, Puyloubier)	7,9 ha	27 800 €
Citerne enterrée Maison Sainte-Victoire (St-Antonin-sur-Bayon)	2 x 60 m ³ (120 m ³)	55 000 €
TOTAL		215 600 €

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80 % au titre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEADER.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et en particulier l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes – Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette programmation est estimé à 215 600 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13	20 %	43 120 euros
Conseil Régional PACA	20 %	43 120 euros
Etat	20 %	43 120 euros
Union Européenne	20 %	43 120 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	43 120 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n° HN 009 -011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des Massifs Concors Sainte-Victoire, modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n° ENV001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Programmation de travaux à but DFCl pour l'appel à projet 2018 sur le Plan de massif Concors – Sainte-Victoire.

Délibère

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_188- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes – Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole, section d'investissement - Chapitre 13 – Fonction 76 – Opération 247.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de Massif Concors - Sainte-Victoire pour la Protection des Forêts Contre les Incendies - Appel à projet 2018"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_188-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018